

RELATIONS INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE CULTURE ET D'ÉDUCATION

INITIATIVE

**TRANSFÉRER LA RESPONSABILITÉ DE
L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES DE
RELATIONS INTERNATIONALES EN MATIÈRE
DE CULTURE ET D'ÉDUCATION AU CONSEIL
DES ARTS DU CANADA**

RAISON

**POUR RENFORCER LES RELATIONS
CULTURELLES ET UNIVERSITAIRES EN
CONSOLIDANT LA RESPONSABILITÉ AU SEIN
D'UN ORGANISME QUI A LA COMPÉTENCE
RECONNUE ET DES LIENS ÉTABLIS AVEC LA
CLIENTÈLE DU PROGRAMME, AU CANADA
COMME À L'ÉTRANGER**

MISE EN OEUVRE

**DATE DU TRANSFERT EFFECTIF DE LA
RESPONSABILITÉ ET DE L'IMPUTABILITÉ
POUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME
1^{er} AVRIL 1992**

**AECEC CONTINUERA À FOURNIR
L'INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE À
L'APPUI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME À
L'ÉTRANGER**

**AECEC DEMEURE RESPONSABLE DE DÉFINIR
LE CADRE DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE
RÉGISSANT L'EXÉCUTION DU PROGRAMME**

**AECEC ET LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA
SIGNENT UN PROTOCOLE D'ENTENTE
RÉGISSANT LE TRANSFERT DE LA
RESPONSABILITÉ ET DES RESSOURCES QUI
VONT AVEC**